

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2018

Présents : Mmes et Mrs KUHN Bruno – FAHRNER Maurice – FRITSCH Christine – SCHMITT Clarisse - UHL Christophe – STEYDLI Jean-Marc – GUTH Thierry – MATHIEU Arnaud - BALLAND Sandra – HIPPI Isabelle – DUTTER Vincent (qui donne procuration à GUTH Thierry après 21h) – HENNINGER Sabrina - HEINRICH Claude - STOECKEL Joël – FAIVET Anne (arrive à 20h25) – KEMPF Jacques –

Absents excusés :

AUBERT Virginie ayant donné procuration à KUHN Bruno
JEHL Pascal ayant donné procuration à SCHMITT Clarisse
KREDER Régis ayant donné procuration à FAHRNER Maurice
HEINRICH Chantal ayant donné procuration à FRITSCH Christine
HUCK Audrey ayant donné procuration à KEMPF Jacques
WEBER Sylvain ayant donné procuration à STOECKEL Joël
EHRHART Elisabeth

Le Conseil Municipal se réunit sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno KUHN à la Mairie le 23 avril 2018 à 19 Heures 30, en séance ordinaire.

L'avis en a été publié par affichage à la porte de la Mairie et la convocation adressée aux membres du Conseil dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur

Le Maire déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux.

Avant de continuer il souhaite rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'achat d'un lave-vaisselle pour la Maison des Associations. (point 6.4. – finances locales)

Aucune objection du conseil municipal. Ce point est rajouté à l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2018
3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
CONSENTIES
 - 3.1. Droit de préemption urbain
4. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE
 - 4.1. Etablissement de la liste des jurys d'assises pour 2019
5. AFFAIRE DE PERSONNEL
 - 5.1. Création d'emplois saisonniers
 - 5.2. Création de 2 postes d'agent de maîtrise
6. FINANCES LOCALES
 - 6.1. AD'AP – Mise aux normes et sécurisation de la Maison de retraite
 - 6.2. Prise en charge des extensions de réseaux – Permis GAEC du Ried
 - 6.3. Travaux supplémentaires suite au déplacement de la main-courante du stade de football
 - 6.4. Achat d'un lave-vaisselles pour la Maison des Associations
7. COMMANDE PUBLIQUE
 - 7.1. Validation de l'AVP – Salle multisportive
8. DIVERS ET COMMUNIQUE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2018

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, sur proposition du Maire,

DESIGNE Jacques KEMPF comme secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2018

Mr KEMPF Jacques est mandaté par Mme HUCK Audrey, conseillère absente, de lire un mail concernant ses observations relatives à la séance du conseil municipal du 13 février 2018 et relatif à la nouvelle salle multisports

Ce point n'étant pas en lien avec l'approbation du procès-verbal du 20 mars 2018, Mr le Maire propose que la lecture du mail soit reportée au point 7.1. lorsque le point Salle multisport sera débattu

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2018, préalablement transmis aux conseillers, est

APPROUVE A LA MAJORITE – 2 VOIX CONTRE (HUCK Audrey et KEMPF Jacques) – 1 ABSTENTION

3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES

3.1. Droit de préemption urbain

Le Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les transactions qui lui ont été soumises.

LE CONSEIL PREND ACTE

4. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

4.1. Etablissement de la liste des jurys d'assises pour 2019

Conformément à l'article 261 du code de procédure pénale, il appartient au Maire de procéder publiquement au tirage au sort à partir de la liste électorale, 6 noms.

Pour la constitution de cette liste préparatoire ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans en 2019.

La liste définitive des jurés sera dressée au Tribunal de Grande Instance de Strasbourg et à la Cour d'Appel de Colmar par une commission spéciale.

Ont été tirés au sort en vue de la préparation de la liste des jurés d'assises et des citoyens assesseurs pour 2019 :

- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| ➤ STIRMEL Jean-Luc | - électeur/trice n° 1786 |
| ➤ COSTANTIN Antoine | - électeur/trice n° 298 |
| ➤ BILDSTEIN Thierry | - électeur/trice n° 127 |
| ➤ KNOBLOCH Jean-Jacques | - électeur/trice n° 965 |
| ➤ WILLMANN Marielle | - électeur/trice n° 2008 |
| ➤ HAEGELI Marion | - électeur/trice n° 666 |

ADOpte A L'UNANIMITE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2018

5. AFFAIRE DE PERSONNEL

5.1. Création d'emplois saisonniers

Il est proposé de créer des emplois saisonniers (juillet & août) à temps complet en qualité de non titulaire pour accroissement saisonnier d'activités.

La rémunération sera basée sur le 1^{er} échelon de grade d'adjoint technique.

Le conseil municipal, après débat,

APPROUVE la création de 2 emplois d'adjoint technique à temps complet en qualité de non titulaire pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, en application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

La rémunération se fera sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.
Durée hebdomadaire : 35/35h

Les missions consisteront à l'arrosage des fleurs et plantations, binage, désherbage, balayage, divers travaux manuels, nettoyage, distribution de courriers etc..

ADOpte A L'UNANIMITE

5.2. Création de 2 postes d'agent de maîtrise

L'adjoint Maurice FAHRNER informe le conseil municipal que deux agents, actuellement adjoint technique principal de 1^{ère} et de 2^e classe peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne par décision de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Mr FAHRNER Maurice informe les conseillers qu'une demande avait été formulée pour accéder à ce grade également ouvert aux ATSEM. Les conditions d'ancienneté ne seront remplies pour cet agent qu'en janvier 2020

Afin de nommer les 2 agents techniques sur ce grade après décision de la CAP, l'adjoint propose au conseil municipal de créer deux postes d'agent de maîtrise à temps complet et de supprimer les anciens postes dès leur nomination.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la création de deux postes d'agent de maîtrise à temps complet et parallèlement la suppression des postes dès leur nomination dans le nouveau grade.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. FINANCES LOCALES

6.1. AD'AP – Mise aux normes et sécurisation de la Maison de retraite

Dans sa séance du 14 décembre 2015, le conseil municipal avait approuvé le programme d'Agenda d'Accessibilité Programmé.

Par arrêté préfectoral du 25 janvier 2016, cet Agenda d'accessibilité avait été agréé par le Préfet du Bas-Rhin

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2018

Pour 2018, des travaux de mise aux normes et de sécurisation de la Maison de retraite ont été inscrits au budget pour un montant total de 68 000 € TTC.

Les travaux consisteront à la mise en place de :

- 63 sièges de douche, mitigeurs de douche sécurisés, barres d'appui : 25 327,51 € TTC
- Bandes d'Eveil de Vigilance et Rubans super agrippants-antidérapants : 10 499,47 € TTC
- Mise aux normes d'un wc pour handicapés : 6 000 € TTC
- Ces 3 premiers points sont réalisés en régie communale, coût estimé à : 5 400 €
- Mise aux normes des mains courantes, garde-corps : 2838,00 € TTC
- Mise aux normes des ascenseurs : 9 870 € TTC
- Porte automatique coulissante à 2 vantaux : 4 844,40 € TTC
- Matérialisation de places de parking pour PMR : 950 € TTC

Après délibéré, le conseil municipal

ARRETE le programme des travaux comme détaillé par l'adjoint FAHRNER Maurice

DIT que le financement est assuré en autofinancement

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions pouvant s'y rattacher, soit le Fonds de soutien à l'investissement public (20 à 40 % de subvention)

ADOpte A L'UNANIMITE

6.2. Prise en charge des extension de réseaux – Permis GAEC du RIED

Le Maire informe qu'une demande de permis de construire a été déposée, par le GAEC DU RIED, en vue de construire un hangar agricole sur les parcelles cadastrées sous-section 3 n° 29 à 32 (lieudit ORTWEG).

Ces terrains sont situés en zone A du Plan Local d'Urbanisme, où ne peuvent être réalisées que des constructions agricoles.

Le raccordement au réseau public d'électricité, qui nécessite une extension de réseau de 488 mètres devant en principe être prise en charge par la commune, sera effectué par ENEDIS pour un coût de 34 714.57 € HT, soit 41 657.48 € TTC, correspondant à une puissance souscrite de 36kva.

L'article L332-8 du code de l'urbanisme prévoit cependant la possibilité pour la commune d'instaurer une participation financière à la charge des bénéficiaires d'autorisations de construire qui ont pour objet la réalisation de toute installation à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal qui, par sa nature, sa situation ou son importance, nécessite la réalisation d'équipements publics exceptionnels.

Le Maire propose sur le fondement de cet article, de mettre à la charge du pétitionnaire l'intégralité du coût du raccordement Il rappelle que pour toutes les sorties d'exploitation, la commune n'a jamais supporté les frais d'extension de réseau électrique en zone A du PLU.

Les extensions prises en charge par la commune se situaient en zonage Ua ou Ub avec possibilité de raccorder sur ce réseau d'autres futurs permissionnaires (hormis les opérations groupées [lotissement]).

Dans l'hypothèse où le coût réel des travaux serait révisé, en raison par exemple d'une modification de la puissance souscrite, le montant de la participation serait ramené au coût réel des travaux.

Vu le code de l'urbanisme, pris notamment en l'article L332-8

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2018

- DECIDE** d'instituer la participation spécifique exceptionnelle de l'article L332-8 du code de l'urbanisme à la charge du pétitionnaire de la demande de permis de construire n° 067 196 18R0001 ou de toute autre autorisation qui s'y substituerait, pour le raccordement électrique de la construction susvisée
- FIXE** le montant de cette participation à 34 714.57 € HT, soit 41 657.48 € TTC, correspondant à l'intégralité du coût du raccordement, y compris les extensions de réseau public
- DIT** que cette participation sera ajustée au montant total des travaux de raccordement dans l'hypothèse où ce dernier venait à être modifié

ADOPTE PAR 14 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS

6.3. Travaux supplémentaires suite au déplacement de la main-courante du stade de football

Le conseil avait acté le déplacement de la main-courante du stade de football près du club-house pour une valeur de 4 800 €.

L'entreprise en charge de ces travaux a posé à niveau l'ensemble des potelets. Il se trouve que suite à ces travaux, certains potelets sont plus hauts.

Afin de rattraper cet écart important, il est proposé de remblayer le chemin entre les potelets et le club house. D'autres problèmes sont soulevés, tel que l'eau qui stagne en cas de forte pluie, si un enrobé est posé dans le cadre de l'accès PMR, passage des gaines électriques sous les potelets avec impossibilité de descendre d'avantage les potelets....

Après discussion et au vu de certains éléments manquants, il est proposé de reporter ce point à la prochaine séance du conseil municipal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6.4. Achat d'un lave-vaisselle pour la Maison des Associations

Le lave-vaisselle professionnel à la MDA a cassé. Au vu de son âge, il est proposé de le remplacer. Des devis ont été sollicités.

L'offre la mieux disante s'élève à 3 407 € TTC.

Après délibéré, le conseil municipal

VALIDE l'offre la mieux disante pour 3 407 € TTC pour l'achat et la pose d'un lave-vaisselle

AUTORISE un virement de crédit de 3 410 € à l'opération 022 art. 2188
Et une réduction de 3 410 € au chapitre 020 dépenses imprévues

ADOPTE A L'UNANIMITE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2018

7 COMMANDE PUBLIQUE

7.1. Validation de l'AVP- Salle multisportive

Mr le Maire rappelle que l'AVP complet a été remis à l'ensemble du conseil municipal lors de sa séance du 13 février 2018. Ce projet a été étudié plus en détail lors d'une réunion de travail de la commission des finances et travaux le 26 mars 2018 en présence de l'AMO et du MO. Un compte rendu de cette séance a été remis aux conseillers et commenté par le Maire.

(Mr DUTTER Vincent quitte la salle pour raison professionnelle et donne procuration à Mr GUTH)

Mr le Maire rend compte des premières observations émanant du bureau de contrôle APAVE, que l'architecte devra prendre en considération.

Lors des débats il a été demandé si les remarques issues du rapport, ont une incidence financière sur le projet. Une demande sera adressée à l'architecte.

Lors des débats, différents points sont soulevés notamment sur :

- le système de chauffe de la salle et de ses annexes et son coût avec le chauffage retenu (gaz) par rapport à une pompe à chaleur. Le chauffage au sol n'a pas été retenu car surcoût
- Chaudière séparée pour la salle multisport dans une chaufferie intégrée dans le nouveau bâtiment. Cette solution a été retenue par mesure de sécurité en cas de panne de la chaudière, les deux bâtiments seraient impactés, coût élevé de la liaison entre les 2 bâtiments et déperdition de la source de chaleur.
- Coût du revêtement de façade extérieur – Trespa cher – pourrait être remplacé par un autre produit moins onéreux, mais plus fragile.

Mr KEMPF Jacques, mandaté par Mme HUCK Audrey, conseillère absente, lit le mail de cette dernière concernant ses observations relatives à la séance du 13/02/2018 traitant sur le point de la nouvelle salle multisport

- ✓ Petit budget auquel il faudra rajouter indéniablement une somme de 300 000 € TTC pour une fondation spéciale suite au rapport de sol
- ✓ Procédure de consultation publique non adaptée au vu de l'ampleur du projet
- ✓ Courrier de mise en garde de l'Ordre des Architectes face à la procédure retenue
- ✓ Les options ne sont plus possibles tels que lumières leds, chauffage aux énergies renouvelables, nouvelle discipline sportive, panneaux photovoltaïques,
- ✓ Honoraires d'architecte en hausse au fur et à mesure de l'avancement du dossier, seuil de 209 000 € HT à ne pas dépasser, au risque de devoir refaire toute la procédure de consultation

Mme HUCK Audrey ne peut cautionner cette procédure et souhaite repartir de zéro afin d'offrir aux concitoyens, une salle multisports qui répondra aux valeurs actuelles et futures, écologique, innovante et limpide d'utilisation.

Au vu de ces remarques, le Maire fait part que ce projet a été acté par le conseil municipal pour un montant de 2 612 000 € HT de travaux. Toutes les options soulevées par la conseillère (pompe à chaleur, mur d'escalade, chaudière commune aux deux salles, renforcement de charpente pour panneaux photovoltaïques) avaient toutes faits l'objet de débat, de chiffrages par l'AMO et le cabinet d'architectes. Elles n'ont pas été validées afin de respecter l'impératif qui était de ne pas augmenter les impôts.

Mr KEMPF trouve déplorable que le renfort de charpente ne soit pas pris en compte pour une pose ultérieure des panneaux solaires.

Seules quelques options (châssis vitré, panneaux solaires pour ECS, traitement de l'eau, mur aggro et surcoût de fondation de sols incontournable et nécessaire au vu de l'étude de sol), ont été actées par le conseil municipal afin de rester au plus proche de l'enveloppe définie au départ par le conseil municipal.

Attendre une année de plus (prêt de la maison de retraite soldé en 2019 – annuité de 116 000 €) pour démarrer ce chantier, n'aurait pas permis de valider d'autres options sans toucher à la fiscalité.

Le coût estimé à ce jour est de 2 612 000 € HT sans la fondation spéciale nécessaire pour soutenir la salle, et sans aucune option.

Entendu en ses explications Mr le Maire, et après un large débat,

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2018

il est proposé à l'assemblée de valider l'AVP pour la construction de la salle multisportive dont le coût avec les options s'élève à :

TRAVAUX	COUT HT	TVA 20%	COUT TTC
MARCHE - LOT 1 - TERRASSEM- ASSAINISS-VRD	180 000,00 €	36 000,00 €	216 000,00 €
MARCHE - LOT 2 - AMENAGEMENT EXTER	12 000,00 €	2 400,00 €	14 400,00 €
MARCHE - LOT 3 BATIMENT+ANNEXE	2 420 000,00 €	484 000,00 €	2 904 000,00 €
TOTAL DES TRAVAUX	2 612 000,00 €	522 400,00 €	3 134 400,00 €
OPTIONS RETENUES			
<i>Fondation spéciale selon rapport Fondasol</i>	250 000,00 €	50 000,00 €	300 000,00 €
<i>Châssis vitrés CF grande salle</i>	43 500,00 €	8 700,00 €	52 200,00 €
<i>Panneaux solaires production ECS</i>	30 000,00 €	6 000,00 €	36 000,00 €
<i>Traitement de l'eau</i>	5 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
<i>Mur aggro+enduisage pour séparation vestiaires(en remplacement placo)</i>	17 000,00 €	3 400,00 €	20 400,00 €
TOTAL OPTIONS RETENUES	345 500,00 €	69 100,00 €	414 600,00 €
COUT DES TRAVAUX + OPTIONS	2 957 500,00 €	591 500,00 €	3 549 000,00 €

Pour rappel, le coût estimatif de l'ensemble du projet s'élève à 3 372 317 € HT
(4 046 780 € TT) et se répartit comme suit :

- Travaux & options : 2 957 500 € HT
- Honoraires divers (dont MO 201 110€) 246 110 € HT
- Frais annexes : 71 500 € HT
- Imprévus : 70 834 € HT
- Assurance dommage-ouvrage : 26 373 € HT

Le Plan de financement prévisionnel inscrit au budget primitif, s'établit de la manière suivante :

- Contrat Départemental Territorial 100 000,00 €
- CCRM – Fonds de concours 30 000,00 €
- ETAT - DETR 628 400,00 €
- Ligues sportives diverses 10 000,00 €
- Produits des cessions immobilières 453 000,00 €
- Emprunts (dont prêt relais tva) 2 817 929,00 €
(Tva récupéré en Année N+1 [= 582 000€])
- Autofinancement 7 451,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'AVP relatif à la construction d'une salle multisports

VALIDE le coût prévisionnel des travaux tel qu'il résulte de l'AVP, soit 2 957 500 € HT

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2018

- AUTORISE** le Maire à solliciter et signer au nom de la Commune toutes les autorisations administratives, dont le dépôt de permis est prévu pour mi-juin 2018, conformément au calendrier prévisionnel des travaux
- AUTORISE** le Maire à engager la procédure nécessaire à en vue de la consultation des entreprises
- AUTORISE** le Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour le financement de l'opération.

ADOpte PAR 13 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS – 7 VOIX CONTRE (BALLAND Sandra – FAIVET Anne – HUCK Audrey – KEMPF Jacques – STEYDLI Jean-Marc – STOECKEL Joël – WEBER Sylvain).

8. DIVERS ET COMMUNIQUES

- ✓ Les entretiens pour le recrutement d'une personne au service technique, auront lieu le jeudi 26/04/18
- ✓ Contrat précaire de Mme SLOWIK qui passe à 26 heures en intégrant le ménage au rez-de-chaussée de l'école maternelle à partir du mois de mai.
- ✓ Journée citoyenne le 09/06/18 – le programme des différents ateliers reste à finaliser (peinture, nettoyage, cheminement vers la salle polyvalente, intervention au jardin de l'école des filles.....)
- ✓ Nettoyage de printemps réalisé par les écoliers le jeudi 19/4.
- ✓ Le Conseil Municipal des Enfants s'active en « atelier peinture » pour les décors communaux à mettre en place à l'occasion de la coupe du monde de football
- ✓ Remerciement aux personnes présentes lors de la soirée « Maisons Fleuries »
- ✓ Demande sur la délinquance a été faite auprès de la gendarmerie. En attente d'une réponse.
- ✓ Le chantier mise en conformité du club house de tennis a démarré
- ✓ Avis à donner lors de la prochaine réunion du conseil municipal pour l'ouverture d'une école privée qui proposera un enseignement alternatif « Maria Montessori ».
- ✓ Problème de fermeture éventuelle d'une classe de maternelle pour la rentrée scolaire – motion à prendre lors de la prochaine séance du conseil.
- ✓ Prochaine séance du conseil municipal le 28/05/2018
- ✓ Chemin de l'Association Foncière à la sortie du village via Ebersmunster n'est pas remis en l'état à ce jour suite à sa détérioration. Les travaux n'ont pu être engagés par manque de moyens pour ramener le gravier. Les travaux ne seront plus faits cette année. La plainte de la commune restera en conséquent ouverte auprès de la gendarmerie, les travaux n'étant pas réalisés et les dommages remboursés à la commune sur constat de l'ONF.
- ✓ Explicatifs fournis par Mr le Maire sur le fonctionnement de la Maison de retraite de HILSENHEIM. Un compte-rendu sera remis aux conseillers.

PLUS PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE, LA SEANCE EST CLOSE A 22H50.

Fait à HILSENHEIM le 03/05/2018
Le Maire
Bruno KUHN